

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAÏBES**

RAPPORT

(16 may 1981 au 6 avril 1984)

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1984**

SUPPLEMENT N^o 12



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1984

457(XX) POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME
POUR L'AMERIQUE LATINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il faut non seulement débattre les graves problèmes économiques et sociaux que l'Amérique latine éprouve actuellement et les politiques à mettre en oeuvre pour leur faire face dans le court et le moyen terme mais aussi examiner les principales difficultés inhérentes au développement de la région dans le long terme,

Reconnaissant qu'il est nécessaire, compte tenu des changements qui s'opèrent dans l'économie mondiale, d'examiner les options qui s'offrent aux pays de la région pour s'insérer dans l'économie internationale,

Reconnaissant qu'il faut en outre, comme l'ont opportunément souligné les documents émanés de la Conférence économique latino-américaine de Quito, examiner les transformations structurelles et sociales à apporter à l'échelon national pour obtenir un développement dynamique et équitable,

Rappelant que la CEPAL s'est traditionnellement distinguée par sa participation à la conception de nouvelles idées-force qui ont joué un rôle de premier plan dans les politiques de développement de l'Amérique latine ainsi que dans la mise sur pied de mécanismes de coopération régionale,

1. Décide que le Comité plénier de la CEPAL devra inscrire au nombre des principaux points de l'ordre du jour de sa session de 1985 l'étude de ceux aspects des politiques de développement économique et social à long terme qui seraient susceptibles de constituer les idées-force permettant de faire face aux transformations qu'impose l'économie internationale aux pays de la région;

2. Charge le Secrétariat de procéder, en coordination avec les organismes régionaux et internationaux qui concourent à l'analyse de cette question, aux travaux et consultations techniques nécessaires à la préparation de cette réunion.

223ème séance
6 avril 1984